

LIVRET D'ACCUEIL

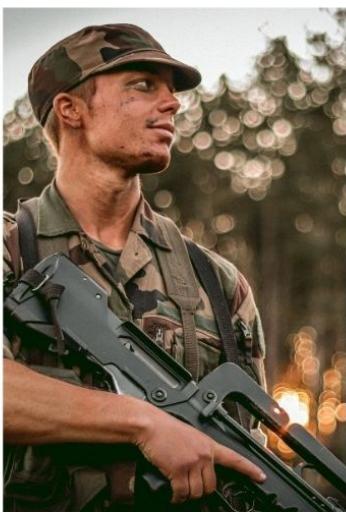
2025

octobre
2025



**Formation
initiale
des élèves
gendarmes**

**Formation
initiale
des élèves
gendarmes
adjoints
volontaires**





Mot du général commandant l'école.

Dans quelques jours, vous rejoindrez la Haute-Marne pour intégrer l'école de gendarmerie de Chaumont. Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans notre école, la plus ancienne de France, la seule à être décorée de la médaille militaire par le président de la République et chef des armées Jacques Chirac en 2002.

En choisissant la gendarmerie nationale, vous avez décidé de rejoindre une des plus vieilles Institutions de France, et en même temps, une force armée reconnue, performante et moderne. Vous intégrez un grand service public de sécurité, apprécié de nos concitoyens. En 2023, 85 % des français selon le baromètre Ipsos avaient une opinion favorable de la gendarmerie. Etre gendarme c'est plus qu'un métier, c'est une vocation qui demande exigence et engagement sans retenue. Les missions qui vous seront confiées seront tellement variées que vous ne connaîtrez jamais la routine ni l'angoisse d'un lendemain monotone.

De plus, vous vivrez au milieu des « gens » que vous aiderez et protègerez. Vous interpellerez des délinquants, vous participerez au maintien de l'équilibre qui permet aux habitants d'un pays de vivre sereinement et harmonieusement. Vous ferez appliquer la loi avec rigueur et loyauté, mais aussi avec justesse et discernement. Au final, vous défendrez les intérêts de la Nation. C'est une lourde tâche, je vous l'accorde, mais ô combien exaltante et valorisante.

« il n'est pas de pire faute que de faire un métier qu'on ne sait pas »

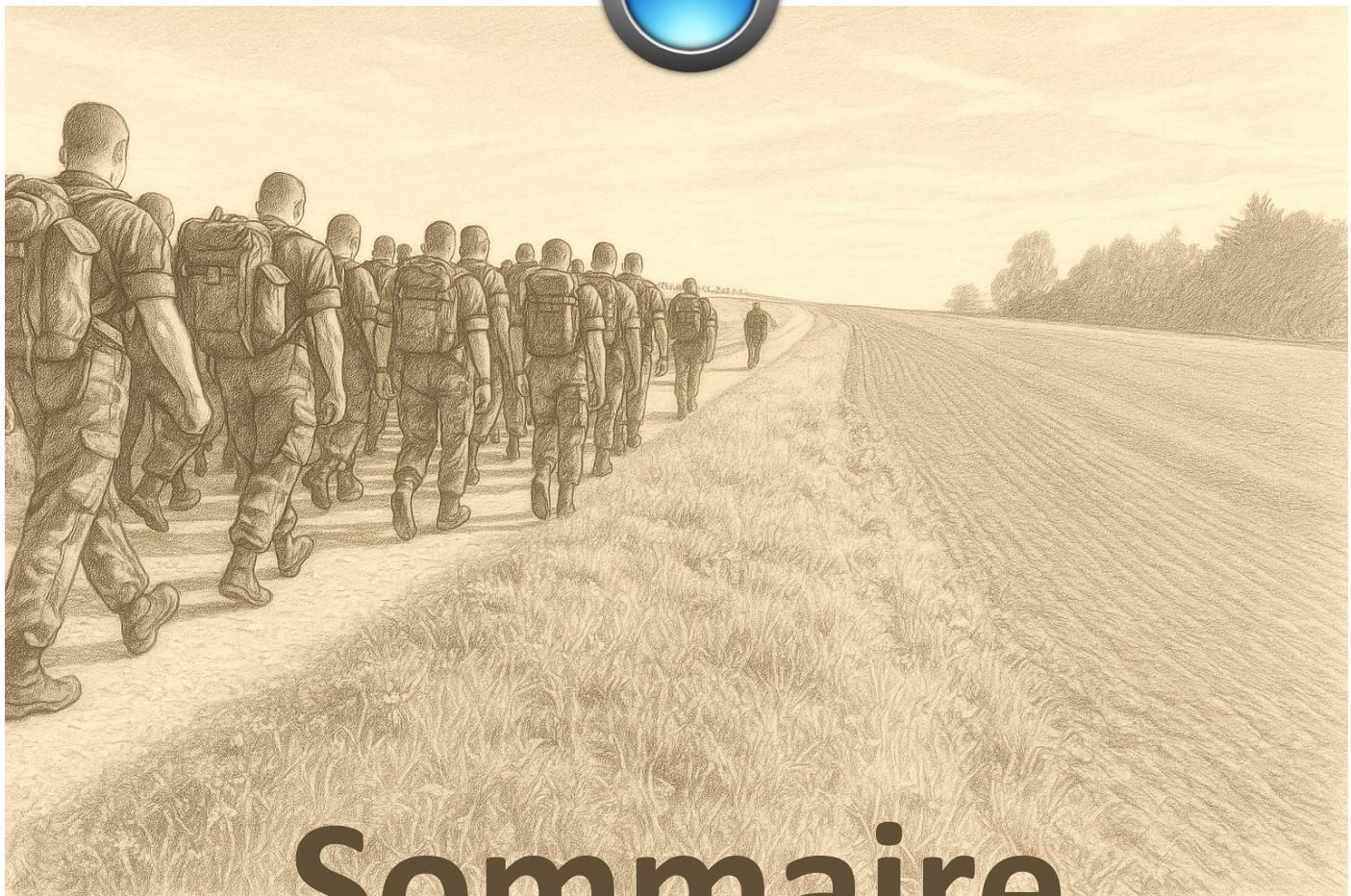
Napoléon Bonaparte

Réaliser sa formation d'élève-gendarme à l'école de Chaumont est probablement un privilège : un territoire à taille humaine qui permet d'étudier en toute sérénité grâce à une infrastructure adaptée au métier de gendarme. La couverture wifi de haute qualité permet à l'école d'être pilote au niveau national en matière de formation numérique. Le terrain d'entraînement de La vendue, d'une surface de 67 hectares en périphérie de Chaumont est idéal pour mettre en avant l'aguerrissement et la notion de « militarité » sans oublier des cadres formateurs volontaires pour enseigner et transmettre leurs savoirs et leur savoir être aux 1500 jeunes qui chaque année intègrent l'une des 7 compagnies de l'école et dont vous ferez partie très bientôt.

Une école dont les murs sont les témoins d'une riche histoire qui a commencé avec l'implantation du 109^e régiment d'infanterie en 1880. QG du général Pershing commandant le corps expéditionnaire américain durant la Première guerre mondiale, la caserne a conservé ses trois bâtiments principaux autour de la place d'armes, véritable cœur de l'école. Sa devise : « 1ère oblige » souligne que notre école créée en 1945 est encore la plus ancienne en activité.

Elle rappelle aussi au-delà de cette date que la gendarmerie est une force armée née en 1190 par la création des « sergents d'armes ». C'est en cela que « 1ère oblige » prend toute sa signification. Il s'agit bien de la première et plus ancienne institution militaire en France. Au-delà, nous pourrions même proclamer « gendarme oblige » ! Car être gendarme est un corpus de valeurs et d'actions au quotidien qui au travers les siècles donne encore cette singularité à tous ces « soldats de la loi » !

Général Stéphane DUDOUIT commandant l'école de gendarmerie de Chaumont.



Sommaire

- **L'école « vue d'en haut », page 4**
- 1. Vos modalités d'incorporation, page 5**
- 2. Votre parcours de vie à l'école, page 17**
- 3. Votre parcours de formation, page 29**
- 4. Votre parcours de tradition, page 35**
- **À emporter, page 40**

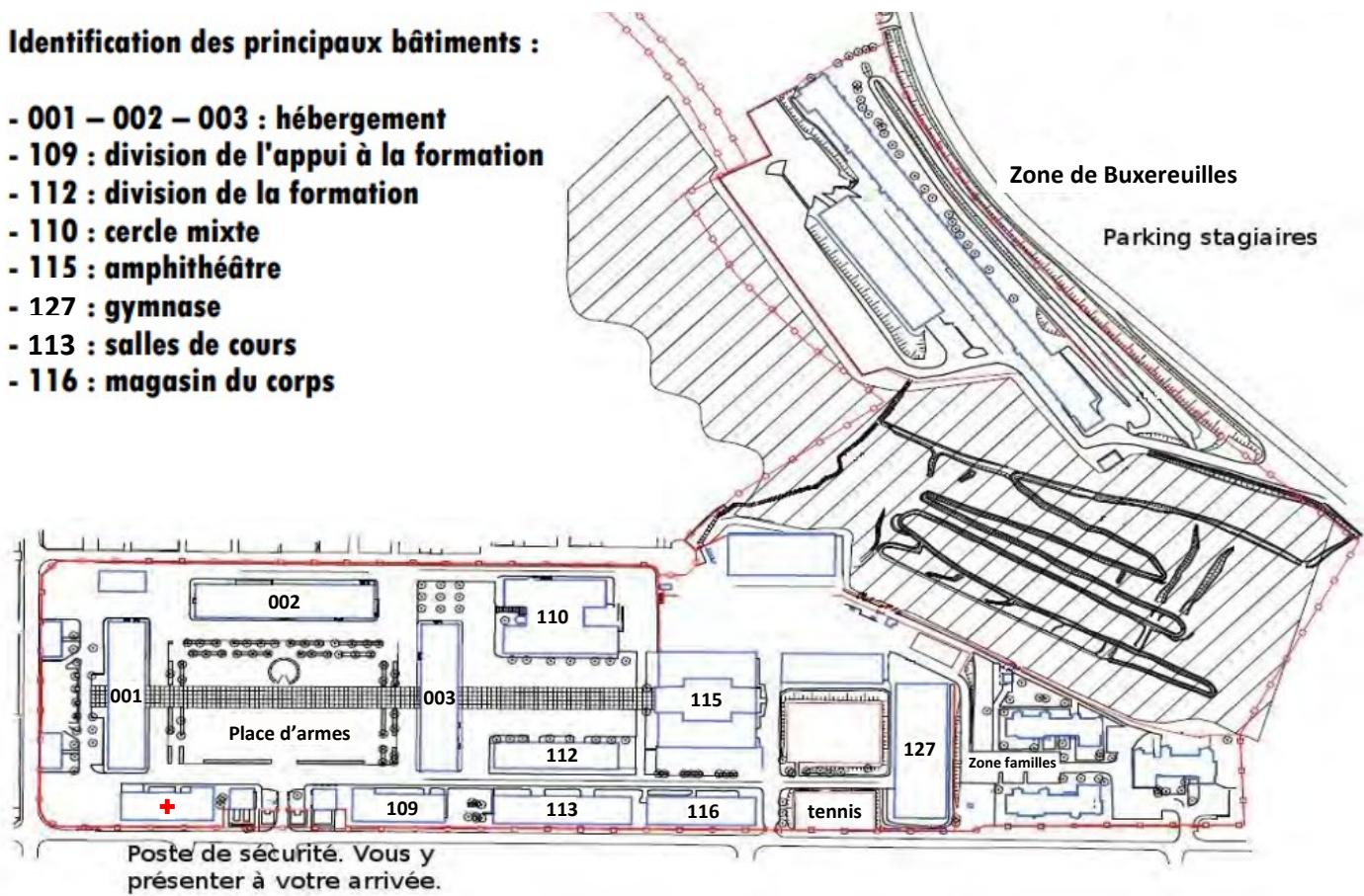


Plus ancienne école de formation de sous-officiers de gendarmerie, l'école de Chaumont met à votre disposition des infrastructures vous permettant de suivre votre formation dans des conditions propices à votre intégration dans la communauté militaire et à l'acquisition des savoirs nécessaires aux futures fonctions des élèves.

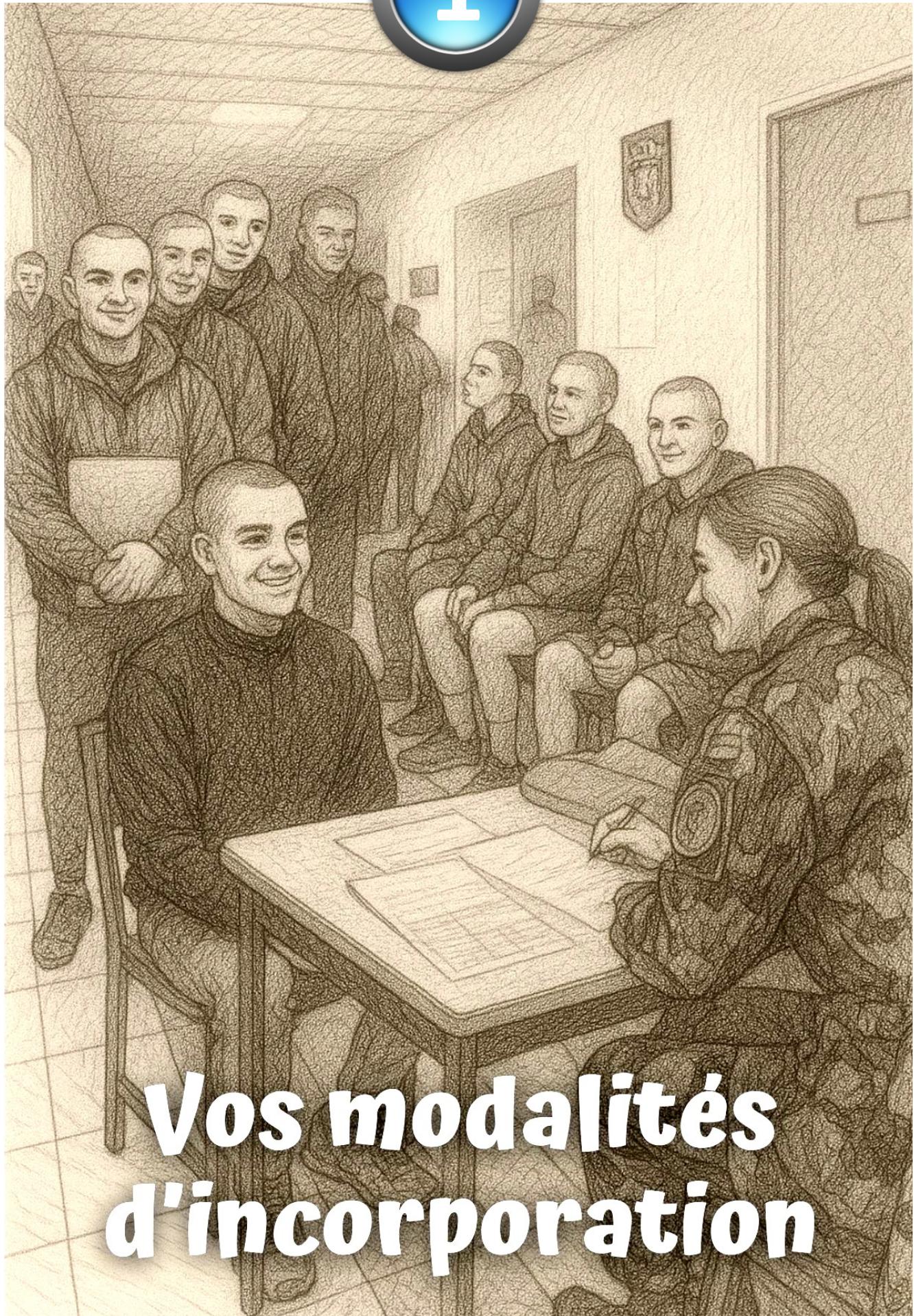


Identification des principaux bâtiments :

- 001 – 002 – 003 : hébergement
- 109 : division de l'appui à la formation
- 112 : division de la formation
- 110 : cercle mixte
- 115 : amphithéâtre
- 127 : gymnase
- 113 : salles de cours
- 116 : magasin du corps



1



**Vos modalités
d'incorporation**

1.1

Vos démarches à effectuer avant votre arrivée.

Votre solde sera versée mensuellement sur votre compte bancaire ou postal qui doit impérativement être ouvert avant votre arrivée à l'école dans un établissement en métropole.
Il est conseillé aux élèves ultra-marins d'anticiper les démarches d'ouverture de compte sur le territoire métropolitain.

1.2

Votre arrivée à l'école.

Vous êtes convoqué(e) à l'école de gendarmerie de Chaumont pour y effectuer votre formation d'élève-gendarme ou d'élève-gendarme adjoint volontaire. L'école est implantée dans la caserne Damrémont, 1 avenue du 109ème Régiment d'Infanterie, 52000 CHAUMONT.

Votre convocation précise la date et l'heure de votre arrivée à l'école. Nous vous conseillons d'arriver la veille (le dimanche après-midi) afin de faciliter votre installation et les formalités d'incorporation (votre compagnie de rattachement vous fera parvenir en amont toutes les modalités pratiques à connaître).

Si vous venez par voie routière le dimanche après-midi, sachez que vous pourrez exceptionnellement vous stationner au sein de la caserne le temps de décharger vos affaires. Vous pourrez ensuite stationner votre véhicule sur le parking de Buxeruilles (attenant à l'école, la liaison entre les deux sites distants d'environ 300 mètres se fait à pied par un escalier). Comme vous serez présent en continu au sein de l'école les trois premières semaines, ce parking, fermé et sécurisé, vous permettra d'être en conformité avec le stationnement des véhicules sur la voie publique.

→ Si vous venez en train, les informations que vous aurez données permettront d'assurer un service de transport depuis la gare jusqu'à l'école. Si vous êtes retardé(e), téléphonez au poste de sécurité de l'école en précisant :

- votre nom ;
- le lieu où vous vous trouvez ;
- le motif de votre retard (en cas de retard imputable au service de transport de la SNCF, vous devez demander un justificatif auprès du chef de gare) ;
- l'heure probable de votre arrivée.

Ces éléments permettront votre prise en charge à votre arrivée en gare.

Marne

Meuse



Si vous arrivez en voiture ou par un autre moyen de transport, en cas de retard ou d'arrivée anticipée par rapport aux informations que vous avez initialement annoncées, il vous appartient de prévenir le poste de sécurité de l'école qui en informera votre compagnie afin que soient prévus en cas de besoin l'accueil et le repas.

**Numéro de téléphone du poste de sécurité de l'école :
03.25.30.78.78.**



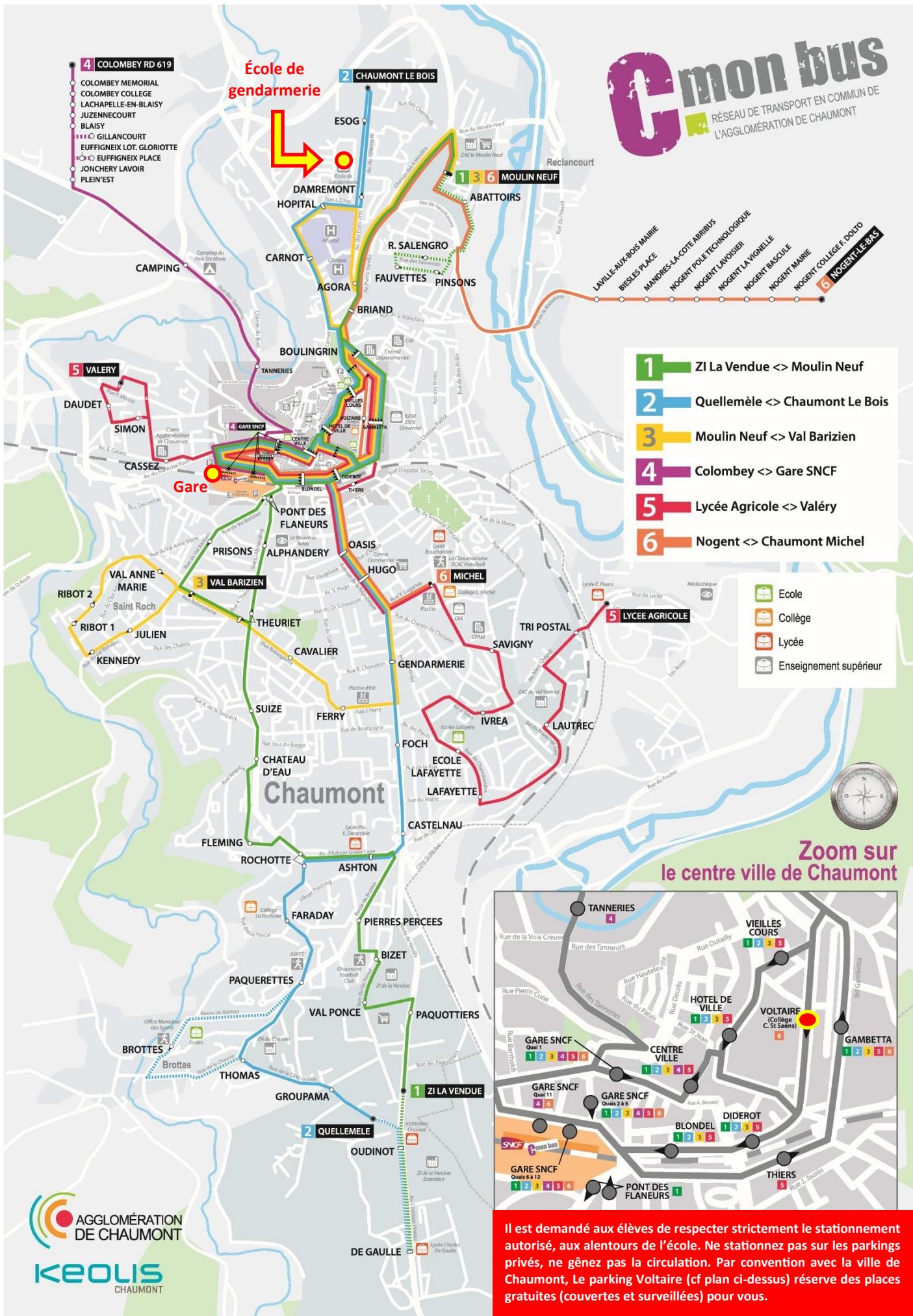
Attention : si vous arrivez au-delà de l'heure limite précisée dans votre convocation sans pouvoir justifier d'une raison valable, vous ne serez pas incorporé(e).

0 10 20 30 40 km

Haute-Saône

C'mon bus

RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE
L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT



1.3

Les documents à fournir

Tous les documents qui vous ont été demandés, doivent être stockés au préalable dans une clef USB que vous aurez avec vous lors de votre semaine d'incorporation. Ces documents peuvent vous être demandés plusieurs fois dans les différents services administratifs.



Afin d'anticiper les formalités administratives d'incorporation, vous êtes invité à adresser les documents demandés au plus tard 3 semaines avant votre incorporation suivant la procédure décrite sur le site local de l'école de gendarmerie de Chaumont :

https://www.formation-ecole-gendarmerie-chaumont.fr/gestion_incorporation.php



MODALITÉS RELATIVES A L'INCORPORATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Afin de faciliter les modalités d'incorporation, nous vous demandons de nous transmettre les documents administratifs listés ci-après en respectant les modalités décrites.

AVANT VOTRE INCORPORATION

Quand : 3 semaines avant votre incorporation

Comment : par mail : sef.bgp.eg.chaumont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Veuillez indiquer dans votre courriel la date de l'incorporation et vos noms et prénoms



Les documents doivent impérativement être transmis en PDF.

Tout autre format (jpeg....) ne sera pas pris en compte.

Le renommage est composé de l'intitulé du document suivi du format date : Année/Mois/Jour

Les documents doivent être récents.

DOCUMENTS A FOURNIR	RENOMMAGE	INDICATIONS
POUR TOUS LES ÉLÈVES		
Relevé d'identité bancaire	RIB_AAAAMMJJ*	* indiquez date émission indispensable pour le versement de votre solde
Justificatif adresse fiscale	JUSTIF_DOMICILE_AAAAMMJJ*	* indiquez date justificatif (facture ou taxe d'habitation) Pour les anciens GAV, le justificatif de l'unité n'est pas valide Si hébergement chez un tiers, le justificatif doit être accompagné d'une attestation sur l'honneur (PDF en un seul fichier)
Attestation de droits à la sécurité sociale	ATTEST_SS_AAAAMMJJ*	* indiquez date attestation ou date début droits Date de fin de validité des droits à contrôler
Copie intégrale acte de naissance	ACTE_NAISSANCE_AAAAMMJJ*	* indiquez date naissance Le livret de famille ne se substitue pas à l'acte de naissance
Diplômes civils ex : certificat de secourisme, galop, BAFA	INTITULÉ DU TITRE_AAAAMMJJ* ex : PSC1_AAAAMMJJ*	* 1 PDF par diplôme avec date obtention Le PSC1 a une date de validité de 2 ans
Diplômes scolaires	COPIE_DIPL_CIVIL_AAAAMMJJ*	* 1 fichier PDF avec tous les diplômes avec date du diplôme le plus élevé Seuls les titres et diplômes délivrés par l'État sont reconnus officiellement
Permis de conduire	PERMIS_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention copie du document recto/verso
Certificat défense et citoyenneté (JDC)	ATTEST_JAPD_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention
Brevet de natation 50 m	BREVET_NATATION_50m_AAAAMMJJ*	* indiquez date obtention – DOCUMENT FACULTATIF POUR LES EGAV

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS MILITAIRES (autre arme que gendarmerie)

Diplômes et brevets militaires	INTITULÉ_DIPLOME_AAAAMJJ*	* indiquez dates obtention
Décorations ou récompenses	INTITULÉ_DÉCORATION_AAAAMJJ*	
État signalétique des services	ESS_AAAAMJJ*	* indiquez date émission
Dernier bulletin de solde	BS_AAAAMJJ*	* indiquez date bulletin de solde
Certificat cessation paiement	CCP_AAAAMJJ*	* indiquez date émission
RISAC/RISUB	RISAC_AAAAMJJ*/ RISUB_AAAAMJJ*	* indiquez date émission

Les militaires provenant d'une autre armée devront fournir l'attestation intitulée « fiche renseignements » délivrée par leur ancienne arme. Ce document permet de certifier le nombre de versements d'IMGM dont le militaire a bénéficié.

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS FONCTIONNAIRES

Certificat de cessation de paiement	CCP_AAAAMJJ*	* indiquez date émission
-------------------------------------	--------------	--------------------------

POUR LES ÉLÈVES ANCIENS AGENTS DE SÉCURITÉ (ADS)

Attestation des services en qualité d'ADS	ATTESTATION_ADS_AAAAMJJ*	* indiquez date obtention
---	--------------------------	---------------------------

LE JOUR DE VOTRE INCORPORATION

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES MARIÉS/PACSÉS ET/OU AVEC DES ENFANTS

Les documents suivants doivent être fournis le jour de votre incorporation :

- Certificat de concubinage ou attestation de vie commune ou PACS
- Carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport du conjoint (e)
- Carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale du conjoint (e)
- Livret de famille et extrait d'acte de naissance de chaque enfant
- Justificatif concernant le divorce/séparation/garde des enfants
- Dernier avis imposition

POUR TOUS LES ÉLÈVES

En vue de votre entretien à l'antenne médicale, vous voudrez bien vous munir des documents suivants

DOCUMENTS ORIGINAUX	PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS
- Carnet de santé - dossier médical pour les anciens GAV ou militaires	- pages vaccins et maladies infantiles du carnet de santé - carte de groupe sanguin avec deux déterminations sur la même carte - certificats des antécédents de vaccination COVID ou de résultats de tests positifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Présentez vos radiographies médicales et toutes pièces médicales donnant des indications sur votre état de santé ● Transmettre impérativement votre panoramique dentaire sur film radiologique ou dématérialisé avec le nom, le prénom, la date de naissance et la date de réalisation. FACULTATIF POUR LES EGAV ● Copie de votre carte de mutuelle 	

Les élèves sont tenus au cours de leur scolarité de souscrire une assurance décès-invalidité.

Des prestataires seront régulièrement présents au cercle mixte pour leur présenter leurs prestations les plus adaptées au statut militaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Destinée à faciliter la liquidation de l'indemnité de mobilité géographique des militaires IMGM¹
(Décret n° 2020-1654 du 22 décembre 2020 relatif à l'indemnité de mobilité géographique des militaires)

ETAT CIVIL	Nom : [NOM] Prénoms : [PRENOMS] Identifiant défense : [NID] N.I.R. : [NIR]
------------	---

Historique des mutations ²			
Dates	Lieu d'affectation	Dans l'intérêt du service avec changement de résidence ³	Ouvrant droit à l'indemnité de mobilité géographique des militaires
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)
		oui / non (*)	oui / non (*)

(*) Rayer la mention inutile

Fait le

à

Signature de l'autorité⁴

1 Cette fiche est à remettre à votre gestionnaire RH d'appartenance lors de l'intégration en gendarmerie

2 Il est précisé que ces informations servent au calcul des IMGM éventuellement ouvertes au militaire. Un absence d'informations ou une information erronée entraînent de facto un calcul erroné.

3 Au sens du décret n° 2007-640 du 30avril 2007.

4 Armée ou services rattachés au ministère des armées

FORMULAIRE HABILLEMENT

Formulaire à remplir à l'aide du guide de prises de mesures →



ATTENTION :

Aidez-vous du guide mais **RETOURNER UNIQUEMENT**
le formulaire « habillement » dûment rempli

NOM	
PRÉNOM	
DATE D'INCORPORATION	
NIGEND (uniquement ancien GAV* ou réserviste)	

MENSURATIONS	CODIFICATION	MESURES À PRENDRE
TOUR DE TÊTE	A	cm
STATURE	B	cm
TOUR DE COU	C	cm
TOUR DE POITRINE	D	cm
TOUR DE CEINTURE	E	cm
TOUR DE MAIN	F	cm

PAQUETAGE 1	RÉFÉRENCES	MESURE(S) À PRENDRE	TAILLE À COMMANDER	
			taille	conformation
MAILLOT DE SPORT	363001	D		
SURVÊTEMENT DE SPORT	433001	D		
CUISSARD DE SPORT	423001	E		
TEE-SHIRT DE COMBAT VO	363002	D		
CASQUETTE BARIOLÉE	253001	A		

PANTALON DE COMBAT	023028	E - B		
VESTE DE COMBAT	013013	D - B		
CHAUSSURES D'INTERVENTION	113009	Pointure		
BLOUSON POLAIRE VO	093001	D - B		
PARKA BARIOLÉE TE	083001	D - B		

PAQUETAGE 2	RÉFÉRENCE	MESURE(S) À PRENDRE	TAILLE À COMMANDER	
			taille	conformation
CHEMISETTE OM (HOMME)	313003	C		
CHEMISETTE OM (FEMME)	313003	D		
CHEMISE DE COMBAT VO	403001	D		
CALOT	483001	A		
CEINTURON	123002	E		
CHASUBLE	103001	D		
GANTS BLANCS DE CÉRÉMONIE	233004	F		
CHAUSSURES SC ÉTÉ OM HAUTES	113011	Pointure		

PAQUETAGE 3	RÉFÉRENCE	MESURE(S) À PRENDRE	TAILLE À COMMANDER	
			taille	conformation
POLO ML (FEMME)	332001	D - B		
POLO ML (HOMME)	331001	D - B		
CHEMISIER ML (FEMME)	302001	D - B		
CHEMISE ML (HOMME)	301001	C - B		
VESTE SC	093005	D - B		
BLOUSON SC	093012	D - B		
PANTALON SC (HOMME)	021028	E - B		
PANTALON SC (FEMME)	022028	E - B		
CHAUSSURES ROYALES (FEMME)	112002	Pointure		
CHAUSSURES BASSES (FEMME)	112003	Pointure		
CHAUSSURES BASSES (HOMME)	111003	Pointure		

INFORMATIONS DIVERSES

Possédez-vous un Gilet Pares Balles (Ancien GAV* ou réserviste) :

OUI **Si oui, taille :**

NON

Possédez-vous un téléphone NÉO 2 (Ancien GAV*) :

OUI

NON

Observations éventuelles :

* GAV : Gendarme Adjoint Volontaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ETAT CIVIL :

NOM : Prénom :
Né(e) le : à : Dpt :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone portable :
Adresse mail personnelle:

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e)
Conjoint ou partenaire militaire : OUI NON
Arme : Grade :
Unité :
Nombre d'enfants à charge : âge(s):

FAMILLE :

Militaire : OUI NON
Lien : Arme : Grade :
Lien : Arme : Grade :

DONNEES MEDICO-PHYSIQUES :

Taille : Latéralité : Droitier Gaucher
Restriction alimentaire : OUI NON Précisez :

CONDUITE DES VEHICULES :

Permis de conduire : OUI NON Catégorie(s) :
 En cours : Date obtention code : Nombre heures de conduite :

Véhicule personnel (utilisé pour vous rendre à l'école) : OUI NON

Marque : Modèle : Immatriculation :

Le stationnement au sein de l'école sera soumis à la présentation d'une attestation d'assurance valide

DIPLOMES / QUALIFICATIONS :

Diplôme scolaire le plus élevé :

Secourisme :

Type de diplôme (PSC1/PSE1/PSE2/SIG/SC1/SST, etc...)

Date d'obtention :

Date d'obtention :

Date d'obtention :

Autre(s) diplôme(s):

COMPETENCES PARTICULIERES :

Avez-vous des compétences particulières dans les domaines suivants ? :

- Musique → Instrument joué : diplôme / prix détenu :
- Ski/alpinisme → Niveau/diplôme détenu :
- Motocycliste
- Equitation → Galop :
- Pilote Hélicoptère → Brevet / certificat :
- Entretien hélicoptère → Brevet / certificat :
ou avion léger

COMPETENCES LINGUISTIQUES :

Détenez-vous des compétences particulière dans la pratique des langues étrangères ou dialecte local :

Langue ou dialecte : niveau :
 niveau :
 niveau :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Ancienneté militaire : OUI NON

Arme : Grade :

Unité :

Nmr matricule / NIGEND :

Expérience professionnelle antérieure à votre incorporation : OUI NON

Emploi(s) tenu(s) :

COUVERTURE SOCIALE / ASSURANCES :

Mutuelle : OUI NON Organisme :

Responsabilité civile : OUI NON Organisme :

Assurance Décès - Invalidité (prévoyance) : OUI NON
Organisme :

MODALITES D'ARRIVEE :

Jour d'arrivée : DIMANCHE (entre 14h00 et 21h30 dernier délai) → Horaire :
 LUNDI (entre 08h00 et 12h00 dernier délai) → Horaire :

Moyen de locomotion :

Véhicule personnel Train Piéton (covoiturage / dépose par un tiers)

Repas du dimanche soir :

Si arrivée le dimanche, souhaitez-vous réserver un repas auprès du cercle mixte de l'école (servi entre 18h et 19h30)* ?: OUI NON

* *Toute entrée dans l'enceinte de l'école est définitive. Vous ne pourrez plus sortir pour vous restaurer et toute consommation de nourriture dans les locaux d'hébergement est interdite. Nous vous invitons donc de prendre vos dispositions si ne vous renoncer*

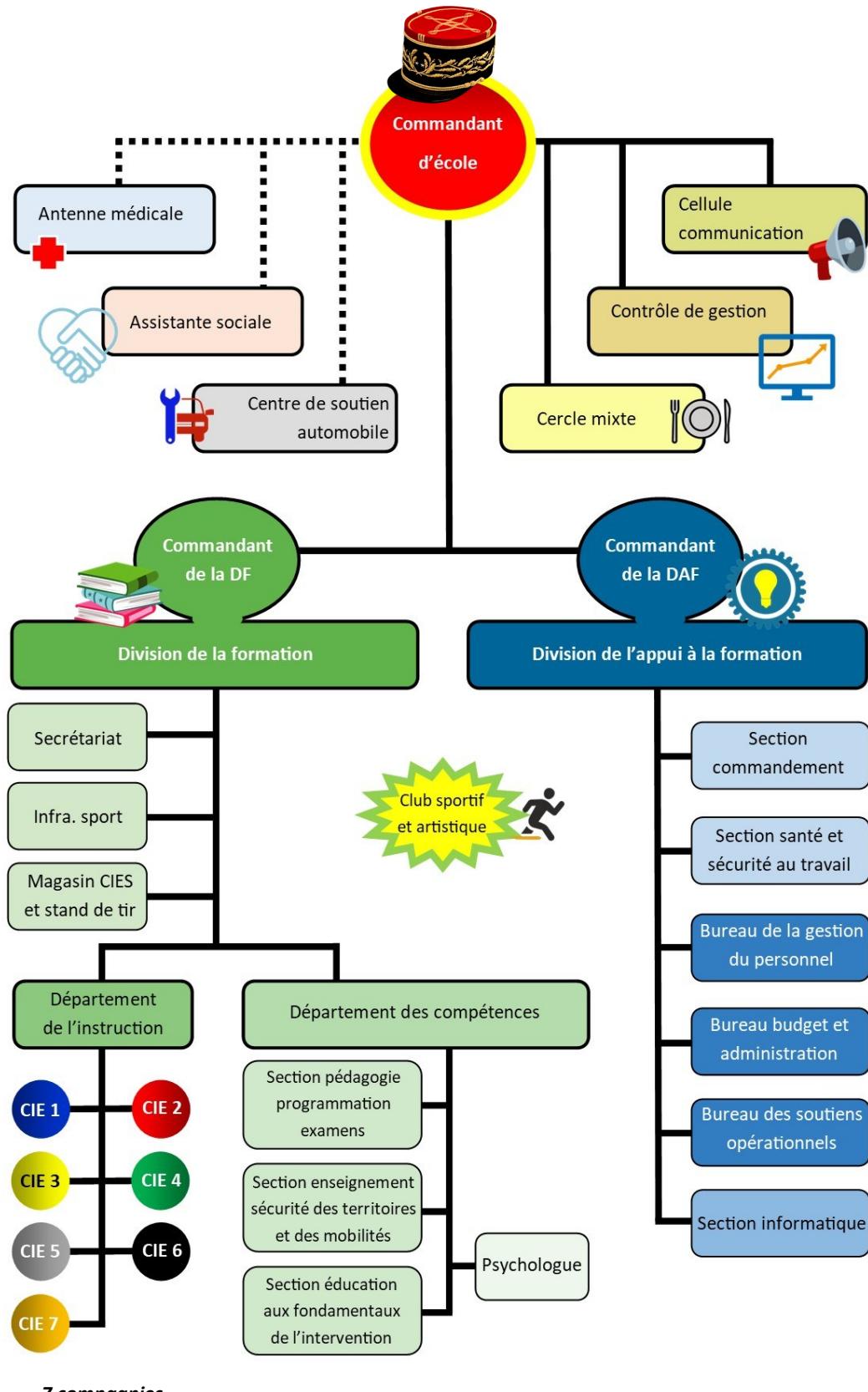
→ *Si vous n'êtes pas en mesure de répondre immédiatement aux précédentes questions, bien vouloir transmettre ces informations ultérieurement, au plus tard le mercredi précédent votre incorporation.*

Votre parcours de vie à l'École



2

Votre séjour à l'école de Chaumont est votre premier pas dans l'institution gendarmerie. Vous devrez respecter les principes de base de la vie militaire et vous munir avant votre arrivée de matériels nécessaires à votre formation. Des commodités vous sont proposées pour faciliter vos conditions de vie en internat. En intégrant l'école de gendarmerie vous devenez militaire. L'organigramme ci-dessous vous présente l'architecture fonctionnelle de l'école :



Vous serez incorporé(e) dans l'une des sept compagnies d'instruction, divisées en 3 pelotons au sein de la division de la formation.



1ère compagnie

Devise : « *Tous unis* »
Totem : la panthère, couleur bleu
Création compagnie en 1945



2ème compagnie

Devise : « *Ne jamais subir* »
Totem : l'ours, couleur rouge
Création 1945



3ème compagnie

Devise : « *Être et durer* »
Totem : le griffon, couleur jaune
Création 1945



4ème compagnie

Devise : « *Si vis pacem para militum* »
Totem : le sanglier, couleur vert
Création 1945, refondée en 1999



5ème compagnie

Devise : « *De la meute naît la force* »
Totem : le loup, couleur gris
Création en 2001



6ème compagnie

Devise : « *De la cendre renaît la flamme* »
Totem : le phénix, couleur noir
Création en 2001



7ème compagnie

Devise : « *Non desistas non exeris* »
Totem : le tigre, couleur orange
Création 2011



a

Règlement

Vous serez soumis(e) aux règlements militaires, dont celui mis en place au sein de la caserne. Ces règles vous seront précisées par votre encadrement de proximité à votre arrivée.

Emploi du temps type

- Réveil	: 05 h 30
- Petit déjeuner	: 07 h 00
- Cours ou exercices	: 08 h 00 à 11 h 50
- Déjeuner	: 12 h 00
- Cours ou exercices	: 14 h 00 à 17 h 50
- Dîner	: 18 h 00
- Etude obligatoire	: 19 h 30 à 21 h 30
- Extinction des feux	: 22 h 00

L'instruction que vous allez suivre à l'école est dense, le rythme est soutenu et l'activité physique très intense.



b

Hébergement

Vous serez logé(e) en chambre collective de 4 à 5 personnes, en sein de votre compagnie, dans l'un des trois bâtiments d'hébergement (bâtiments 001, 002 et 003). Vous disposerez d'une armoire pour ranger vos affaires. Il est déconseillé de venir avec des objets de valeur, notamment des bijoux que vous serez contraint(e) de ranger dans votre armoire à l'occasion de certaines activités physiques. La mise en place et l'entretien des draps et couvertures sont assurés par l'école.





C

Paquetage

Si vous venez du monde civil, vous percevrez un paquetage dès votre arrivée, complété tout au long de votre formation.



Pour les anciens gendarmes adjoints volontaires (GAV), aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les réservistes (ESR), il convient de vous présenter le jour de votre incorporation avec l'intégralité de votre paquetage. Aucun reversement ne doit être effectué à votre unité d'appartenance avant votre incorporation à l'école ((Cf. Circulaire provisoire n°5868/SAELSI/SDL/BGE du 20/12/2018 et Instruction n°5000/GEND/DSF du 10/02/2016). Vous recevrez toutefois un complément après votre incorporation.

Anciens GAV ou AGIV, vous ne conserverez pas votre solde de points ou moment de votre incorporation. Il est donc judicieux d'utiliser son solde sur « UNIFORCE » avant votre arrivée à l'école. Tout échange en école sera refusé. Profitez-en pour renouveler vos effets (chaussures, tenue de combat, effets de sport...).



D

Tenue

Vêtements civils



La tenue civile que vous porterez lors de votre incorporation et à chacune des autres occasions officielles que vous aurez de la revêtir devra être correcte (pas de jeans troués, pas de tenue provocante). Pendant votre séjour à l'école, vous serez autorisé(e) à sortir en tenue civile, sous réserve que celle-ci soit correcte (cf liste en fin de livret).



Coiffure

Vous devez vous présenter à l'école les cheveux fraîchement coupés et courts (pour les garçons : 5 mm dessus et 3 mm sur les côtés). Pour les élèves féminins, les cheveux doivent être courts ou mi-longs ou portés en chignon. Les coupes fantaisistes sont proscrites.



tatouages

Les élèves peuvent être porteurs de tatouages visibles à l'exclusion de ceux sur la tête, le cou et les mains. Par exception, il peut vous être prescrit de masquer certains tatouages. Tout tatouage à connotation politique, religieuse ou contraire à la déontologie doit impérativement être masqué par le port de la tenue longue ou un manchon couleur chair. Est interdit tout tatouage présentant des symboles pénalement répréhensibles.



Petit équipement à détenir

Effets sportifs

Pour la pratique d'exercices sportifs il vous est conseillé de vous munir d'effets adaptés : chaussures de course à pied - soutien-gorge de sport (pour les personnels féminins). Si vous possédez du matériel de sports de combat (protège dents, coquille de protection...) apportez-les.

Il faudra aussi vous munir de gants de boxe (taille 12 oz minimum ou 14 oz) et de mitaines de combat (type MMA). Pour les EGAV, si des gants de boxe vous sont prêtés, par mesure d'hygiène, il vous est conseillé de vous en équiper.



Effets de toilette et d'entretien - fournitures scolaires

Une liste non exhaustive vous est fournie à la fin de ce livret. Si le comptoir des ventes vous permettra d'acheter ou de commander un certain nombre de ces articles, il est recommandé d'arriver avec un maximum d'affaires.



Ordinateur personnel

Concernant la formation durant votre scolarité, la couverture wifi de l'école vous permet d'utiliser le site e@d de l'école (enseignement à distance), auquel vous vous êtes déjà connecté(e) pour réaliser vos premières formalités administratives. Pendant votre formation, vous disposerez de ce site à votre rythme pour travailler et réviser. Pour ce faire, apportez votre ordinateur portable si vous en possédez un.

Repas



Les repas sont obligatoirement pris au cercle mixte de l'école.

Si vous êtes élève gendarme, les repas ne sont pas pris en charge par la gendarmerie et vous seront facturés mensuellement : 5,30 euros pour chaque déjeuner et dîner et 2 euros le petit-déjeuner, soit 12,60 euros par jour.

Si vous êtes élève gendarme adjoint volontaire, les repas sont pris en charge par la gendarmerie nationale.



Permissions – repos – quartiers libres

Le régime des permissions vous sera expliqué et commenté par vos instructeurs, à votre arrivée. Lorsque vous ne serez pas d'astreinte en fin de semaine, vous bénéficierez d'un repos hebdomadaire du vendredi à 16h30 au dimanche à 24h00.

En semaine, vous pourrez également bénéficier d'un quartier libre vous permettant de sortir de la caserne entre 18h00 et 23h30. **L'heure de retour est impérative.** Les droits à repos et quartier libre vous seront précisés sur votre planning de formation. Les horaires indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être aménagés en fonction des circonstances ou de votre comportement.

Les permissions (congés) ne sont pas fonction du calendrier scolaire ou administratif mais sont programmées en fonction des nécessités de service et de la formation. Vous serez cantonné(e)s à l'école durant les premières semaines dans l'impossibilité de rejoindre vos familles.



Utilisation de véhicules personnels

L'utilisation des véhicules personnels est autorisée mais ceux-ci n'ont toutefois pas accès à l'intérieur de l'école. Le stationnement sur la voie publique aux abords immédiats de l'école n'est pas autorisé aux élèves venant d'incorporer. Vous pourrez garer votre véhicule sur le parking militaire de Buxereuilles (attenant à l'école), la liaison entre ces deux sites distants d'environ 300 mètres se fait à pied par un escalier (cf plan de la caserne). Ce parking est fermé et fait l'objet d'une vidéo-protection.

Par la suite, en fonction de la fréquentation de ce parking et des places disponibles, vous pourrez être amené(e) à vous garer dans des zones d'emplacements de stationnement autorisés aux abords de l'école. Des plans d'accès vous seront alors remis.

Le non respect des consignes de stationnement pourra entraîner des sanctions.



Visite des familles

Les visites aux élèves de l'école doivent demeurer exceptionnelles. Il vous est conseillé de donner rendez-vous à vos visiteurs, en ville pendant les heures de sortie en quartier libre.



Téléphone

Sauf cas de force majeure (événement familial grave) ne vous faites pas appeler pendant les heures de cours ; vous ne serez pas autorisé(e) à répondre.



Courrier

Vous pouvez faire adresser votre courrier à l'adresse ci-dessous en respectant le format de libellé ci-contre :

ÉCOLE DE GENDARMERIE

EG (Nom) (Prénom)

(n°) compagnie

1, avenue du 109^{ème} R.I.

BP 62084

Caserne Damrémont

52903 CHAUMONT CEDEX 09

Vous pourrez bénéficier de divers services facilitant votre séjour à l'école. Si la plupart des services proposés est réglable par carte bancaire, munissez-vous d'une petite somme en argent liquide pour les premiers achats de la « vie de la promo ».



Comptoir des ventes.

Le cercle mixte de l'école dispose d'un comptoir des ventes (bâtiment 110) dans lequel vous pourrez trouver des matériels complétant les effets de tenue que vous allez percevoir mais aussi des vêtements de sport, et surtout quelques articles pouvant vous dépanner dans l'urgence : produits de toilette (gel douche, dentifrice...), fournitures scolaires, cirage, cadenas, goodies etc. Tout en ligne sur : <https://www.cmg52.fr>



Bar

Un bar est ouvert aux élèves au rez de chaussée du mess. Vous pourrez y accéder au cours de votre parcours de vie à l'école une fois l'autorisation donnée par votre commandant de compagnie. Vous y trouverez également les représentants des différents organismes de prévoyance et d'assurance.

Du lundi au jeudi de 9h45 à 10h30, de 11h50 à 14h00, de 18h à 19h45 (sauf le vendredi). Fermé le week-end et les jours fériés.



Salon de coiffure

Une coiffeuse civile est à votre disposition dans l'enceinte de l'école les lundi et mardi, de 16h00 à 20h00. Les coiffures sont assurées avec ou sans rendez-vous. Les tarifs sont affichés sur la porte du salon de coiffure. La « coupe incorporation » est à 8 euros.



Réseau Wifi

Le cercle mixte met gracieusement à la disposition des élèves un réseau Wifi dans les hébergements. Il vous permettra de consulter le site d'enseignement à distance de l'école de Chaumont (e@d) et plus généralement de disposer des fonctionnalités d'internet. L'utilisation de ce réseau est soumis à des règles de sécurité auxquelles vous devrez souscrire par la signature d'un engagement de responsabilité.



Laverie (bâtiment 110)

Une laverie en libre-service est à votre disposition à l'intérieur de la caserne au sous sol du cercle mixte. Elle est ouverte 24H/24 et 7J/7. Elle se compose d'une centrale de paiement, de lave-linges et de sèche-linges, d'un distributeur de lessive (disponible aussi au comptoir des ventes). Possibilité de payer en cb ou en monnaie. Lave-linge 5,5 kg (3 euros), 18 kilos (8 euros), sèche-linge (2 euros), dose lessive (0.5 euros).



Tri sélectif Des poubelles de tri sélectif sont implantées dans les lieux d'hébergement et les espaces collectifs.



Égalité et diversité

La Gendarmerie Nationale est impliquée dans une démarche de labellisation relative à la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle. Chaque compagnie d'instruction dispose de cadres de contact appelés : référents égalité et diversité (RED). Vous trouverez le numéro de portable et divers flyers sur le site de l'école : <https://www.formation-ecole-gendarmerie-chaumont.fr/> : rubrique info-école - discriminations - diversité. Vous aurez durant votre formation un cours spécifique sur cette thématique et vous devez d'ores et déjà vous engager dans le respect de la lutte contre toutes formes de discriminations mais aussi dans l'égalité professionnelle.



Culte

Un aumônier militaire catholique (bâtiment 113) est présent dans la garnison. Il peut aussi écouter et conseiller toute personne qui le souhaite. Il peut également orienter vers des aumôniers militaires des cultes protestant, israélite et musulman qui sont en poste dans d'autres organismes militaires de la région Grand Est.



Service social

Une assistante sociale est à votre disposition au sein de l'école au bâtiment 113. Elle assure des permanences hebdomadaires chaque mardi après midi et jeudi matin et peut recevoir les élèves sur rendez vous en dehors de ces créneaux. Soumise au secret professionnel, elle intervient pour traiter dans leur globalité des situations à dimension sociale, juridique, financière et psychologique. Elle facilite l'adaptation de ceux-ci aux contraintes professionnelles et assure à l'école un certain nombre d'informations collectives.



Service médical

Une antenne médicale est implantée au sein de l'école au bâtiment 108. Le médecin et le personnel infirmier assurent le soutien santé des élèves tout au long de leur scolarité. Compte tenu du volume de militaires soutenus par l'antenne médicale, il est de votre responsabilité de ne vous porter consultant que pour des maux que vous n'êtes pas en mesure de traiter vous-même. Il est conseillé de faire réaliser, préalablement à votre séjour à l'école, les soins (notamment dentaires) dont vous pourriez avoir besoin.



Couverture sociale

Au début de votre séjour, des informations vous seront communiquées quant aux prestations sociales utiles et nécessaires en gendarmerie. Vous serez obligatoirement affiliés à la sécurité sociale militaire sous votre propre numéro. Le service en gendarmerie présentant des risques spécifiques non couverts par les mutuelles civiles, il est obligatoire conseillé de s'affilier à la mutuelle de la gendarmerie qui offre une couverture adaptée.

Informations relatives à l'affiliation « sécurité sociale » : votre numéro de sécurité sociale (même si celui-ci n'a jamais été activé), appelé aussi numéro de français ou d'INSEE, est obligatoirement communiqué par la caisse de sécurité sociale où vous étiez affilié(e) à l'âge de 16 ans. Veuillez apporter une copie du document le mentionnant.



Assurance - prévoyance

Vous avez choisi de servir dans une institution où votre vie sera exposée. Si vous n'avez pas déjà pris les précautions consistant à souscrire des assurances couvrant ces risques, vous devrez entreprendre les démarches auprès des assureurs institutionnels tenant des permanences à l'école. Le choix de l'assureur (civil ou militaire) est libre.

Retrouvez le livret « santé, assurances, prévoyance, solidarité » sur le site local de l'école :

https://www.formation-ecole-gendarmerie-chaumont.fr/gestion_incorporation.php



SOUTENIR VOTRE FAMILLE

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE

■ POURQUOI ?

Se protéger soi-même et sa famille.

La prévoyance est un contrat d'assurance qui vous aide à faire face aux coups durs de la vie (décès, incapacité de travail, invalidité), dans le contexte du métier à risque que vous avez choisi mais également dans le cas d'aléas dans votre vie personnelle.

En cas d'accident ou de maladie, elle compense la perte de revenus et vous assure un **soutien financier**, pour vous et vos proches.

➤ À savoir

Il est essentiel de choisir une prévoyance pensée pour les militaires qui tient compte les spécificités du métier (missions de sécurité intérieure, déplacements outre-mer, entraînements, port d'armes, etc.). Quatre prestataires suivants sont référencés par le MINARM, mais d'autres sont possibles :





AIDER LES AUTRES

■ POURQUOI ?

La solidarité en gendarmerie, c'est l'**entraide et le soutien** entre tous les gendarmes et leurs familles.

C'est un principe fort qui fait que, quoi qu'il arrive, personne n'est laissé seul face aux difficultés et auquel en devenant gendarme, vous adhérez.

Deux acteurs complémentaires apportent ce soutien spécifique :



La Fondation Maison de la Gendarmerie (FMG) aide tous les personnels de la gendarmerie (civils et militaires) et leurs familles en difficulté grâce à votre générosité. Elle fonctionne presque uniquement avec les dons, legs et mécénats.



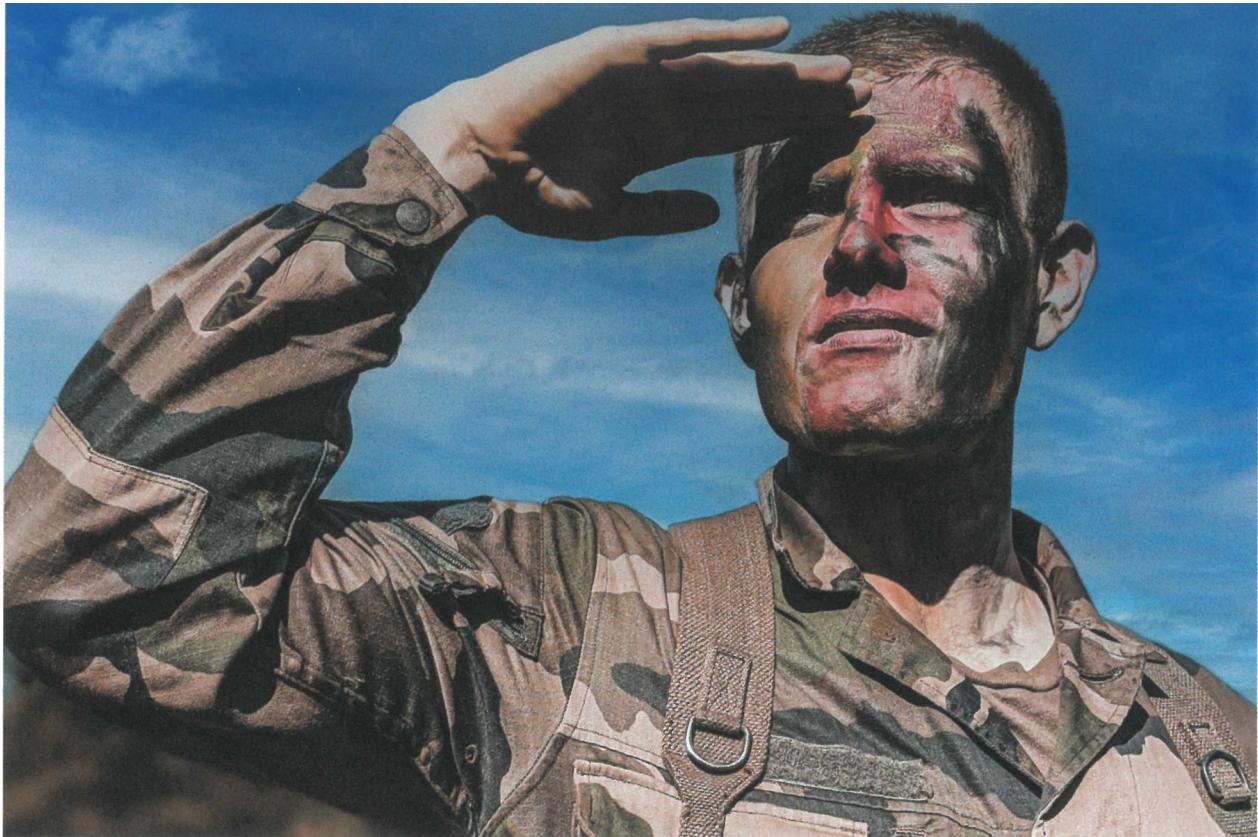
La Caisse Nationale du Gendarme (CNG) accompagne solidairement les gendarmes et leurs familles tout au long de la vie à l'aide d'une cotisation d'adhésion mensuelle minime.

Chaque don compte pour soutenir les veuves, orphelins et blessés.



Votre adhésion renforce les aides pour la famille, le logement, la blessure, le handicap, etc.





La formation des élèves gendarmes est articulée en 4 phases avec des critères bien précis :

Phase 1 : adaptation

La 1^{ère} phase dite d'adaptation est centrée sur la formation militaire initiale. Elle est validée par un examen de fin de 1^{ère} phase qui constitue un premier filtre pour la poursuite des apprentissages.

Phase 2 : autonomie

La 2^{ème} phase est axée sur la formation à l'exercice des fonctions d'agent de la force publique et d'agent de police judiciaire. Elle est sanctionnée par des épreuves de fin de 2^{ème} phase. Un amphi du choix des subdivisions d'arme vient clôturer cette phase.

Phase 3 : approfondissement

Cette phase est destinée à la formation des élèves-gendarmes dans leur subdivision d'arme. Elle est sanctionnée par un nouvel examen pratique. Un amphi de choix des postes vient clôturer cette phase.

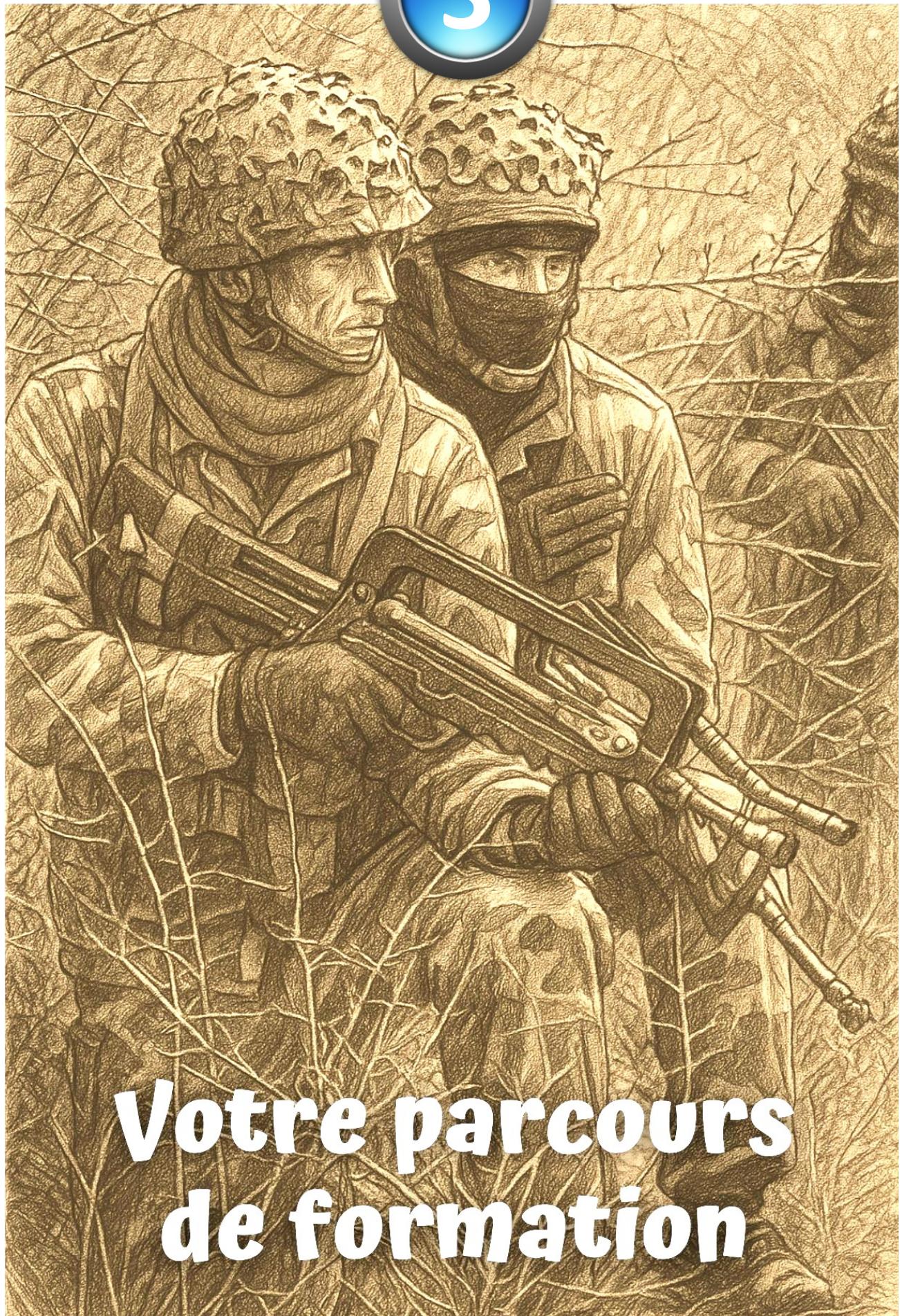
Phase 4 : application

La dernière phase en unité opérationnelle, notée, est sanctionnée par l'attribution « durcie » du CAG – *Certificat d'aptitude Gendarmerie*, avec journées obligatoires de formation en EAD – *Enseignement à distance* – sous double pilotage CEGN / école et tuteur de l'unité opérationnelle d'affectation.

Nota bene : la durée de formation pour les EG est de 12 mois dont 8 mois en école ou 9 mois si vous incorporez une compagnie numérique et le reste en unité opérationnelle.

La formation des EGAV est de 13 semaines au sein de l'école puis de 12 semaines au sein de votre unité d'affectation.

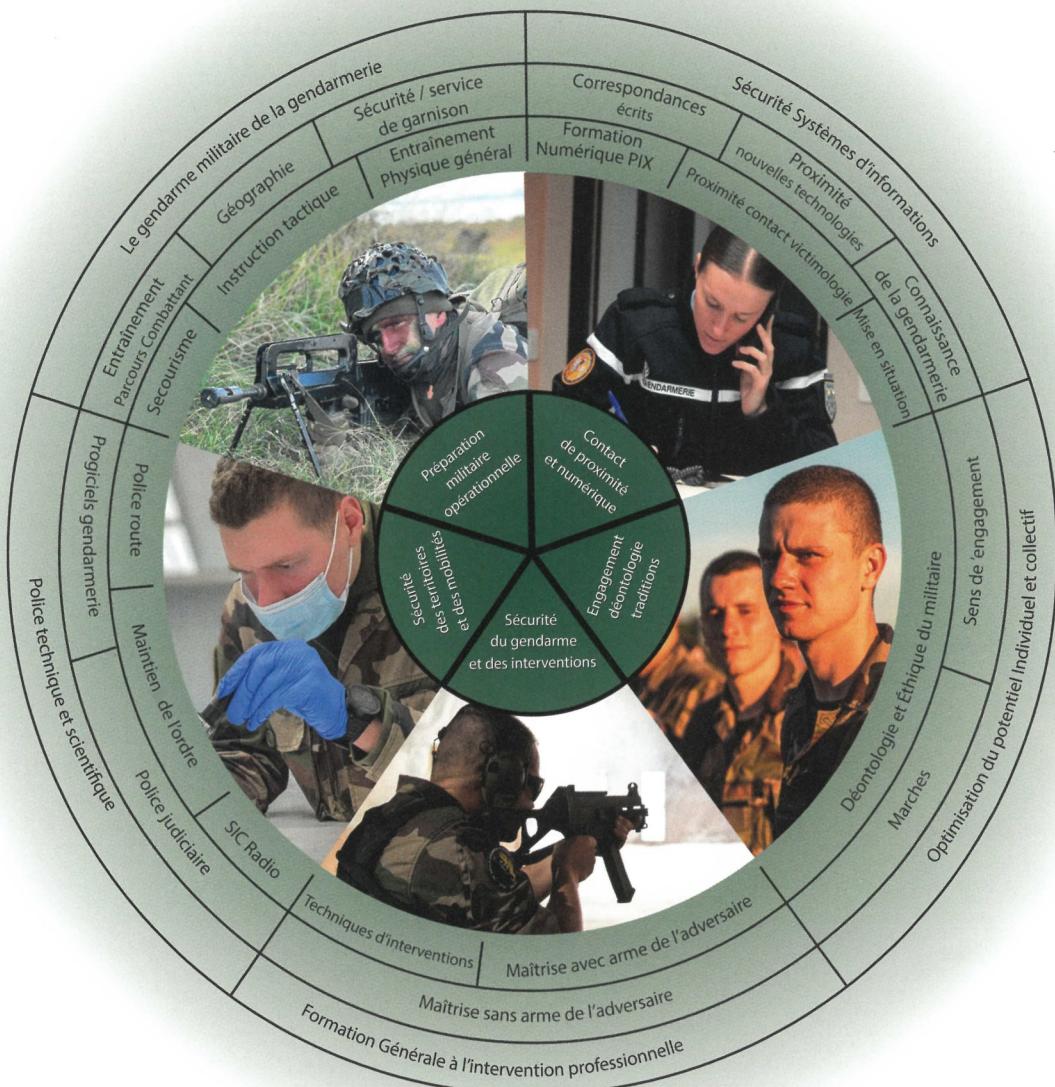
3



**Votre parcours
de formation**

« Pour notre école, il s'agit d'opérationnaliser la formation, densifier le futur gendarme et atteindre un niveau de compétence lui permettant d'agir en sécurité, dans la légalité et avec efficacité. »

Colonel Franck Jacottin, commandant en second



DES MODULES THÉMATIQUES POUR UNE FORMATION EXHAUSTIVE :

- l'instruction tactique et l'intervention professionnelle qui garantiront sur le terrain sa sécurité et celle d'autrui ;
- formation technique, savoirs et savoir faire (maintien de l'ordre, police judiciaire, police route, police criminelle, investigations, etc.)
- l'éducation physique militaire et sportive dont le parcours du combattant pour les acquis physiques ;
- l'éthique, la déontologie, le sens de l'engagement et des traditions pour les acquis moraux et le sentiment d'appartenance à la maison gendarmerie ;
- le contact pour être en mesure de développer des compétences relationnelles et numériques vers l'autre ;
- l'optimisation du potentiel individuel et collectif.

3.1

Contrôle de votre aptitude physique

Pendant votre scolarité, vous devrez suivre un entraînement physique assez dense. Dès votre arrivée, vous serez évalué(e) lors d'un constat initial sur les épreuves suivantes :

- un grimper de corde (5 mètres style libre) ;
- une épreuve de course à pied (3 000 mètres) ;
- une épreuve de puissance musculaire (appuis faciaux, tractions, abdominaux).

D'autres évaluations physiques seront programmées lors des différents examens. Il vous est vivement conseillé de vous préparer dès à présent en la matière.

3.2

Des équipements adaptés aux cours

Activités à caractère sportif et intervention professionnelle

Gymnase, dojo, salle de musculation



La seule école avec une zone de franchissement



Parcours d'obstacles (programme des élèves gendarmes)





Plateforme d'intervention professionnelle



Activités de service de la gendarmerie



Brigade numérique.



Salle d'investigation criminelle de proximité.



Aire de sécurité routière.



Connaissance de l'armement et tir



Salle d'instruction à la maîtrise de l'armement



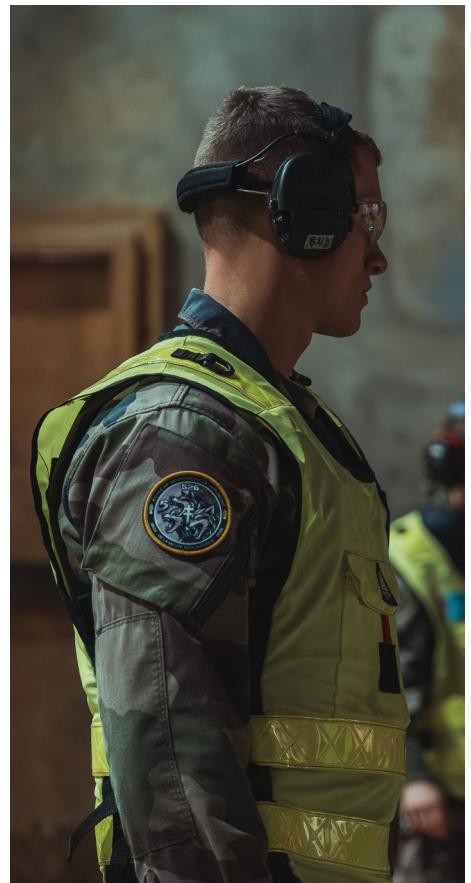
Stand de tir réduit



Stand de tir léger à 25 mètres



Stand de tir lourd à 200 mètres



Instruction tactique (programme des élèves gendarmes)



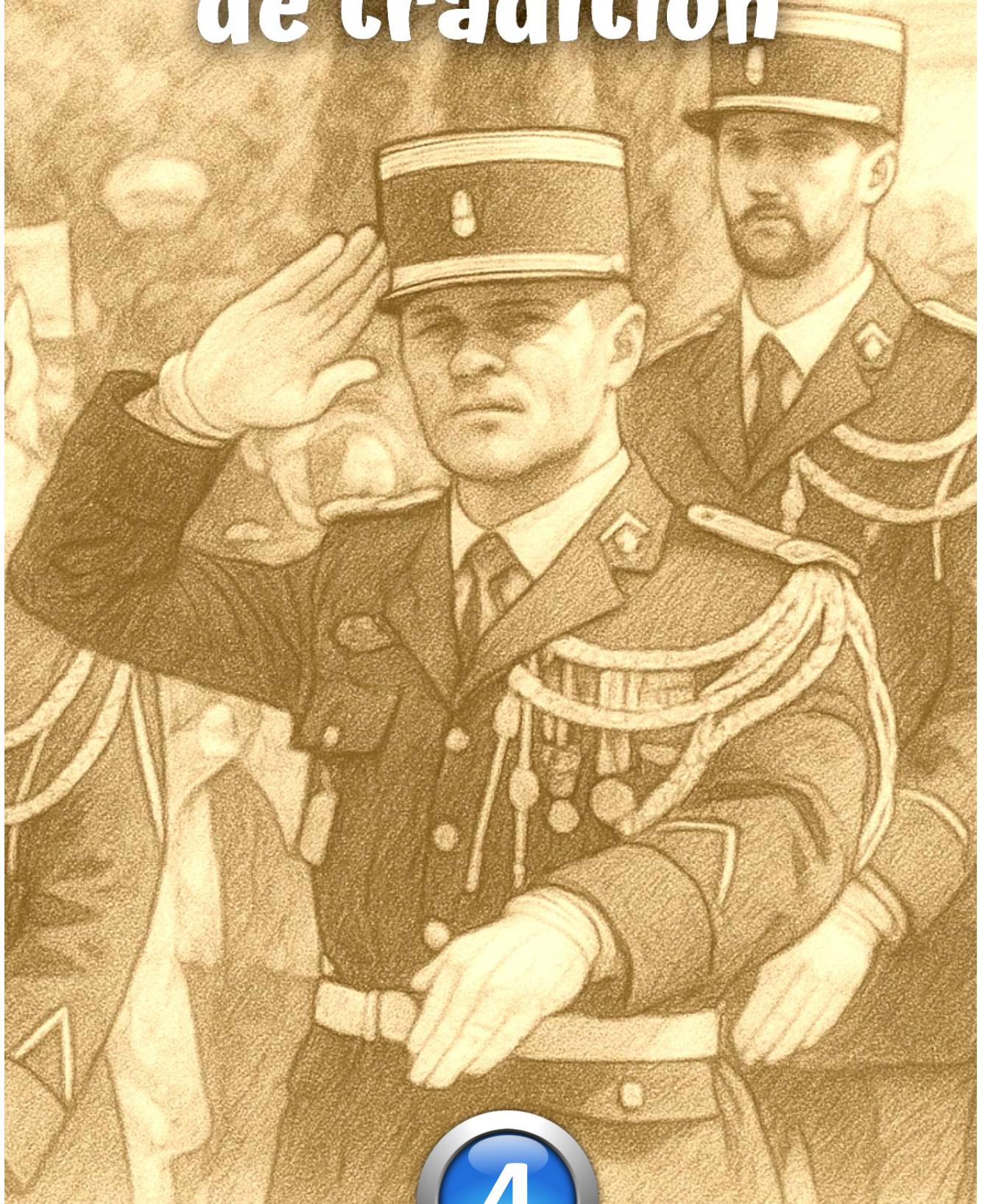
Simulation tactique (SIMTAC) et terrain de manœuvre à proximité



Instruction maintien de l'ordre au centre national d'entraînement des forces de la gendarmerie (CNFEG) de saint Astier et terrain de manœuvre.



Votre parcours de tradition



4

1880 Création de la caserne Danrémont et installation du 109 ° régiment d'infanterie jusqu'en 1917.

1917 - 1918 La caserne devient le GQG du général Pershing, commandant le corps expéditionnaire US en France.

Mars 1918 Création d'un centre d'instruction pour les sous-officiers à Varennes sur Allier.

1919 - 1923 Dépôt du 109 ° RI.

1919 Création de 4 écoles préparatoires à Mamers, Tours, Moulins et Strasbourg.

1921 Prise en charge des élèves gendarmes à la sortie des écoles pour compléter leur instruction par les pelotons mobiles de gendarmerie (qui portent le nom de garde républicaine mobile en 1926).

1927 - 1939 Dès 1927, un régiment de tirailleurs coloniaux occupe la caserne, avant d'être remplacé par une partie du 21e régiment d'infanterie jusqu'au début des hostilités, en 1939.

1940 - 1944 Occupation par la Wehrmacht dont un bataillon d'auxiliaires Russes en été 1944. Ils incendient la caserne à leur départ ; elle restera à peu près déserte jusqu'en 1949.

9 juin 1945 Création de l'école de gendarmerie de Chaumont implantée au quartier Foch.

1er janvier 1949 Installation au quartier Damrémont.

1er octobre 1984 L'école est rebaptisée « école de sous-officiers de gendarmerie » (ESOG).

1993 - 1996 L'école a connu un plan important de réhabilitation et de construction. L'ensemble du caserment a été revu, changeant complètement l'aspect de la caserne.

1997 L'école prend le nom d'école de gendarmerie (EG).

1997 - 2001 L'école a formé des élèves du « corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (CSTAGN).

Accession des personnels féminins dans les écoles de gendarmerie.

5 février 2002 La Président de la République honore l'école de Chaumont de la Médaille Militaire.

Depuis 2008 L'école forme aussi des EGAV (élèves gendarmes adjoints volontaires).

L'école de Chaumont expérimente depuis 2022 une formation complémentaire d'un mois, dans le domaine du numérique (e.compagnie).

60 000 élèves gendarmes formés par l'école depuis sa création dont 437 ont perdu la vie en service.

Une histoire, des racines !

Les valeurs du gendarme, soldat de la Loi

L'engagement est un acte important, qui lie et qui oblige. En choisissant de servir dans une force armée, les élèves-gendarmes adoptent le statut militaire, qui guidera leur vie, tant sur le plan professionnel que personnel.

Être gendarmes est un état, une vocation qui imprègne toute leur vie. Les valeurs qui amènent les élèves à s'engager leur permettront de s'épanouir durant leur formation initiale.

L'acquisition des valeurs de la gendarmerie s'opère par un apprentissage cohérent basé sur un parcours de traditions. Ce dernier, en s'appuyant sur des activités spécifiques et symboliques, va se graver dans la mémoire des élèves.



La première étape de ce parcours est la veillée au drapeau suivie le lendemain par la présentation au drapeau de l'école. Ces deux moments forts marquent l'entrée des élèves dans le parcours tradition et leur intégration symbolique à la communauté militaire.

Le sens des valeurs et de la tradition est ensuite insufflé tout au long de la scolarité par d'autres temps forts qui suivent une activité physique intense : les remises du passant, de la rondache de la promotion, du calot et du képi.

Ces « respirations » symboliques dans leur formation doivent leur faire prendre conscience que l'appartenance à un grand Corps comme la gendarmerie se mérite.



Des valeurs

pour donner du sens à l'engagement d'aujourd'hui et à l'action de demain.

Les valeurs de la gendarmerie rejoignent le principe de « militarité » qui est la colonne vertébrale du gendarme. Celle-ci est construite sur un corpus de savoir-être et de savoir-faire. Mais le plus important est la conscience claire d'appartenir à une longue chaîne mémorielle qui s'exprime d'abord par des exemples d'Anciens et des lieux chargés d'histoire et de symboles.

Des racines

L'école de Chaumont, première des écoles de gendarmerie à avoir été créée en 1945, s'honneure de son drapeau décoré de la médaille militaire en 2002 par le président de la république Jacques Chirac. Cette distinction l'oblige et la rattache à la longue cohorte des médaillés militaires qui a fait notre histoire.

Implication

Les élèves gendarmes de Chaumont ont la chance de suivre leur formation dans une région riche d'un passé lié à la Résistance, que ce soit au travers de maquis, comme évidemment par le biais du site mémoriel de Colombey les deux Eglises, lié à la présence du général de Gaulle.



Cet état d'esprit prend aussi toute sa substance dans le choix d'un parrain de promotion qui au prix du sacrifice ultime a héroïquement incarné les valeurs de la gendarmerie. Cette filiation se matérialise dans le parcours tradition par la réalisation d'un insigne et d'une vitrine mettant à l'honneur le parrain à qui la promotion rend hommage sur les lieux de sa disparition ou de sa sépulture. La famille du parrain est toujours très honorée par l'engagement des élèves avec lesquels elle tisse un lien fort de reconnaissance et de partage, en étant souvent présente au baptême de la promotion qui conclut le cheminement de la tradition à l'école.

LE STATUT DE MILITAIRE

COLONNE VERTÉBRALE DU GENDARME



À emporter



- 2 Tenues civiles
- Sous-vêtements en quantité
- Chaussettes noires en quantité
- Chaussettes blanches montantes
- Tshirt kaki (une dizaine). Les tshirts noirs ne sont pas autorisés avec la tenue de combat
- Cintres (8-10)
- Treillis déclassé (fourni par l'école si vous n'en avez pas)
- Rangers déclassées pour parcours d'obstacles (éventuellement)
- Basket (1 paire pour course à pied 1 paire pour sport de combat)
- Gants de boxe (12 Oz minimum ou 14 Oz) et mitaines de combat
- Protège-dents et protection pelvienne ou de poitrine



- Matériel pour bivouac/instruction tactique (Couchage/Brelage/Poche à eau (style camelback)/Popote/ Couverts)
- Bouchons anti-bruit / lunettes de tir (doivent être normées pour la protection)
- Trousse de secours (Compeed / Doli-prane / Pansement / Crème nok / Arnika / Gaviscon / Talc / Crème anti fongique
- Lampe frontale
- Couteau suisse
- Boussole (degrés type SILVA)
- Gourde
- Grimage



- Trousse de toilette
- Nécessaire capillaire féminin pour se plaquer les cheveux
- Shampooing/gel douche
- Brosse à dents
- Nécessaire de rasage
- Déodorant
- Coton tige
- Serviette de bain (2)
- Mouchoirs
- Papier toilette



- Fiches bristol
- Petit carnet
- Bloc notes ou cahiers pour les cours
- Stylo 4 couleurs + Crayon gris
- Surligneurs
- Trousse
- Petite règle
- Clef USB (avec tous les documents demandés pour votre incorporation)

- 4 cadenas code ou clef (2 pour les armoires, 1 pour sac à entreposer sous le lit, 1 pour l'arme)
- Sac à linge sale
- Lessive
- Cirage
- Montre
- Argent liquide
- Chéquier/CB

